ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 31241

Texte de la question

D'année en année, certaines maladies semblent donner lieu à une augmentation très sensible du nombre de nouveaux cas enregistrés. Au rang de ces maladies, le cancer de la thyroïde est de plus en plus fréquent et cette constatation peut d'autant plus s'avérer inquiétante que certains services hospitaliers n'hésitent plus à incriminer directement le passage du nuage Tchernobyl comme facteur de cancer. Aussi, alors que nos concitoyens exigent, à juste titre, de la part des autorités, la plus grande transparence à propos des dossiers de la vache folle, des OGM ou des poulets à la dioxine, M. Pierre Hellier demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement dispose, treize ans après l'accident de la centrale nucléaire de données précises relatives à la recrudescence de cancers et autres leucémies, directement imputables au nuage radioactif. Il lui demande également de préciser si le gouvernement français, une fois établi le lien de causalité entre les retombées radioactives de Tchernobyl et l'augmentation du nombre de cancers, entend, au nom des familles de victimes et des malades, agir auprès des autorités ukrainiennes pour que soit créé un fonds d'indemnisation.

Texte de la réponse

Pour le dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, le ministère chargé de la santé a publié en avril 1996 un document sur les conséquences sanitaires de cet accident. Suite à l'augmentation de l'incidence des cancers de la thyroïde chez l'enfant dans les territoires contaminés de l'ex-URSS, l'augmentation de ce type de cancer sur notre territoire a été analysée. Les données disponibles montraient que l'incidence a progressé à rythme régulier et identique, avant et après 1986. Il a été conclu que cette augmentation était essentiellement attribuable à l'utilisation de nouvelles méthodes de diagnostic permettant un dépistage beaucoup plus précoce de tumeurs infracliniques et non pas à l'accident de Tchernobyl. De plus, des données précises avaient été publiées à cette occasion à partir de deux registres régionaux de cancers de l'enfant, celui de Lorraine (500 000 enfants de moins de 15 ans) et celui de PACA (834 000 enfants de moins de 15 ans), tous deux situés dans la zone est du territoire la plus touchée. Ces données ne permettaient pas d'évoquer une quelconque influence des retombées de l'accident. Toutefois, pour approfondir la démarche épidémiologique portant sur les cancers de la thyroïde de l'enfant, un outil de portée nationale permettant d'augmenter la puissance statistique des études épidémiologiques doit être mis au point. L'utilisation d'un registre national des cancers de la thyroïde a ainsi été préconisée. La mise en place de cet outil d'évaluation fait l'objet d'une réflexion méthodologique par l'Institut de veille sanitaire. Enfin, le document publié par le ministère concluait à l'absence de conséquence sanitaire mesurable en termes d'indicateurs sensibles tels que les leucémies de l'enfant, les malformations congénitales... Dans ces conditions la création d'un fonds d'indemnisation n'est pas d'actualité.

Données clés

Auteur : M. Pierre Hellier
Circonscription : Sarthe (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE31241

Numéro de la question : 31241
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et action sociale
Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3581
Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5934